



**fédération française  
des clubs alpins  
et de montagne**

## INAUGURATION DU REFUGE DE L'AIGLE

Photo : © Louis Gaillot



Dans un site exceptionnel, accroché au rocher de l'Aigle, et face aux arêtes de la Meije... La Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM) inaugure, jeudi 9 juillet 2015, à la Grave (Hautes-Alpes), le refuge de l'Aigle. Situé à 3450 m d'altitude, « l'Aigle » appartient depuis plus d'un siècle au club très fermé des refuges mythiques.

Réservé aux alpinistes initiés et passionnés, sur les pas de Pierre Gaspard, vainqueur de la Meije et de ses arêtes en 1877, il est l'un des plus anciens refuges construits par le Club Alpin Français.

Le nom de l'oiseau royal ne fut pas donné par hasard à cette « cabane » perchée à 3 440 m sur un éperon rocheux en forme de bec : le pic de l'Aigle, émergeant entre le glacier de l'Homme et celui du Tabuchet.

Depuis sa mise en service en 1911, des générations entières d'alpinistes se sont succédé dans ce refuge, laissant leurs traces de crampons dans le plancher, patinant de leurs mains les piliers « lustrés » soutenant la charpente apparente. Au fil des années, force est de constater que cet « abri » est définitivement entré dans le patrimoine collectif de l'histoire de l'alpinisme.

Subissant au fil des ans les outrages du temps, la frêle cabane centenaire était devenue vulnérable, notamment face au risque d'incendie. Confronté à cette situation, M. Jean-Pierre Sevrez, Maire de la Grave, fut contraint de prendre un arrêté de fermeture du refuge de l'Aigle, le 23 octobre 2012. De plus, sa capacité de 18 places s'avérait inadaptée pour répondre à une fréquentation croissante en pleine saison.

Conscient de la nécessité de rénover et d'agrandir le refuge de l'Aigle, la FFCAM avait entrepris depuis 1998 la réhabilitation du refuge. Le résultat des dernières études et de la concertation entre tous les partenaires ont abouti à un projet de confortement du refuge actuel au même endroit, avec une capacité de 30 places, en améliorant la gestion environnementale, la sécurité des alpinistes et les conditions d'hébergement et de travail des gardiens.

Ce projet met en avant 3 valeurs fondamentales :

- **La valeur patrimoniale** : le bâtiment intègre la structure du refuge pionnier dans sa matière et son édification pour permettre aux générations futures de comprendre « l'esprit du refuge de l'Aigle ».
- **La valeur d'usage** : le refuge peut accueillir 30 personnes. Il préserve ainsi l'esprit de l'Aigle dans une organisation mono-spatiale favorisant la proximité avec le gardien et prolongeant dans le temps les valeurs de solidarité et de fraternité.
- **La valeur paysagère** : l'architecture du refuge reste simple et unitaire dans une forme élémentaire qui conserve un rapport poétique et symbolique au site. La forme archétypale simple est la nouvelle enveloppe créée autour du refuge originel.

Aujourd'hui ouvert au grand public, le refuge de l'Aigle permet à ses alpinistes de passer une nuit inoubliable sur un site mythique !

---

■ **Le refuge de l'Aigle**, géré par le club alpin de Briançon, a été conçu par Jacques Félix Faure, Architecte en concertation avec les équipes de la FFCAM et les représentants de différentes institutions et associations du monde de la montagne.

La commune de La Grave, les élus, les acteurs locaux et les institutions (DATAR Alpes, Etat, Région Provence Alpes Côte d'Azur, Conseil Général des Hautes-Alpes) ont apporté des contributions décisives à la réalisation du projet qui s'inscrit pleinement dans l'éthique du Club alpin français : « rendre accessible au plus grand nombre une pratique autonome et responsable de la montagne ; contribuer à la formation et à la sécurité des usagers de la montagne, à l'aménagement et à la protection du territoire, à l'élaboration et à la transmission d'une culture ».

Le coût total des travaux de confortement du refuge de l'Aigle s'élève à 1,6 million €, financés par le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Général des Hautes-Alpes, l'Agence de l'Eau, la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (FFCAM), avec la contribution de la Fondation Petzl et du Groupe SAMSE.